PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE ET DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA RÉSERVE NATURELLE DE ROQUE-HAUTE



Maître d'ouvrage - Période

Direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon Décembre 2004 à décembre 2005



Objectif de l'étude

La combinaison de l'expertise naturaliste, de compétences juridiques et des procédures de médiation environnementale – pluri-acteurs, en vue d'une gestion patrimoniale négociée, est un atout permettant de constituer une synergie efficace afin de relancer une gestion durable de la réserve naturelle de Roque-Haute. Les conditions d'une implication optimale des acteurs compétents dans la gestion de cet espace protégé et en particulier des propriétaires ; la volonté de trouver avec les propriétaires et les usagers un compromis équilibré prenant en compte le respect de leur droit de propriété et de leur légitimité de gestionnaire doit guider l'élaboration de ce plan de gestion – document d'objectifs.

Dans ce contexte, l'objectif de la mission était d'élaborer le document d'objectifs, mais aussi le plan de gestion de la réserve naturelle de Roque-Haute.

Résumé

Cette étude comporte quatre phases :

- 1. Etat des lieux, diagnostic de territoire : Il s'agit d'une approche descriptive réalisée à partir de la concertation, des données existantes et de l'expertise de terrain naturaliste. Quatre thèmes ont été dégagés et traités :
 - diagnostic sur le patrimoine naturel
 - diagnostic socio-économique
 - diagnostic des projets et politiques
 - diagnostic sur le patrimoine géologique, historique et culturel
- 2. **Définition d'une stratégie concertée de gestion** : Il s'agit de définir et de hiérarchiser les enjeux et les objectifs.

3. Le plan de gestion écologique et le document d'objectifs : la ligne directrice pour ces mesures de gestion est la conservation de la biodiversité, des espaces naturels et des espèces et le développement durable dans ce contexte.

Intérêt méthodologique :

- inventaire précis et rigoureux des habitats et des espèces (expertises de terrain et analyse bibliographique);
- connaissance méthodologique dans l'approche patrimoniale ;
- explicitation juridique de l'analyse des politiques publiques ;
- connaissance dans l'utilisation d'outils de protection de la nature ;
- expérience dans la réalisation d'un diagnostic de territoire complet ;
- savoir-faire dans l'analyse et la hiérarchisation des enjeux ;
- connaissance dans la rédaction et l'élaboration d'un plan de gestion et d'un DOCOB ;
- savoir-faire dans le cadre de la contractualisation et de la gestion concertée ;
- expérience dans les problématiques agricoles ;
- gestion des conflits sur un site à forts enjeux écologiques.